TRANSPORT OF RIFLES AND AMMUNITION

GENERAL

1. This appendix provides baseline standards for the transport of rifles and ammunition used within the CCO. It does not replace the National Defence Security Instruction (NDSI) 65 or the C-09-153-001/TS-000, Ammunition and Explosives Safety Manual Volume 1 – Storage and Transportation.

WRITTEN AUTHORIZATION

- 2. The RCSU CO may authorize, in writing, the corps/squadron CO to transport rifles and ammunition in Privately Owned Vehicle (POMV). This written authorization can be generic in nature to allow all corps/squadron cadet instructors and/or CIs to use it each time they transport rifles or ammunition for the purpose of training.
- 3. The driver must carry this authority at all times and must not be subject to a prohibition order which would prevent him or her from doing so.

PROCEDURES

- 4. POMV and DND passenger type vehicles may be used for the local transportation of DND ammunition when required for competitive marksmanship or authorized range practice. The following conditions must be met:
 - a. shall not exceed 25 kg;
 - b. be in approved service pack;

TRANSPORT DES ARMES ET DE LA MUNITION

GÉNÉRALITÉS

1. Cet appendice présente les normes de base pour le transport des armes et de la munition utilisées dans les OCC. Elle ne remplace pas l'Instruction de sécurité de la Défense nationale (ISDN) 65 ou le volume 1 du manuel de sécurité sur les munitions et explosifs – entreposage et transport, C-09-153-001/TS-000.

AUTORISATION ÉCRITE

- 2. Le cmdt de l'URSC peut autoriser par écrit le cmdt du corps/escadron à transporter des armes ou de la munition dans un véhicule personnel. Cette autorisation écrite peut être de nature générale afin de permettre à tous les instructeurs de cadets et/ou les IC du corps/escadron de l'utiliser chaque fois qu'ils doivent transporter des armes ou de la munition à des fins d'entraînement.
- 3. Le conducteur du véhicule doit garder cette autorisation avec lui en tout temps et ne doit pas être le sujet d'une ordonnance d'interdiction qui l'empêcherait d'accomplir la tâche en question.

PROCÉDURES

- 4. Les véhicules personnels et les véhicules militaires pour passagers peuvent être utilisés pour le transport local de munition militaire lorsque requis à des fins de compétitions ou de pratique de tir. Les conditions suivantes s'appliquent :
 - a. un poids maximal de 25 kg;
 - b. être dans un emballage d'origine autorisé;

- c. have the written authority of the RCSU CO; and
- d. only those persons directly assigned to assist the driver are allowed to accompany the vehicle.
- 5. When transporting small-bore rifles, the rifles shall be made inoperable by the removal of the bolt. In the case of a Daisy air rifle, ensuring that there are no pellets within the rifle is sufficient.
- 6. Rifles and essential operating components (bolt and ammunition) must be transported separately in two vehicles (in locked containers/cases), or in the case where travel is by bus, cadet instructors and/or CIs may carry the bolts and the ammunition on their person while the rifles are stored in locked containers in the luggage compartment.
- 7. During commercial air travel, the following procedures apply:
 - a. the rifles and operating components are to be transported in separate locked containers and handled as per checked baggage;
 - b. rifles shall be unloaded and some commercial airlines will require that a declaration form attesting that the gun is unloaded be signed. The firearm must be inhibited from being fired by using a secure, locking device mechanism or trigger lock on the rifle. The firearm must be packaged and locked in a specially designed, opaque case that cannot be easily broken into during transport;

- c. avoir la permission écrite du cmdt de l'URSC; et
- d. seul les personnes directement nommées pour aider le chauffeur sont autorisées à prendre place à bord du véhicule.
- 5. Lorsqu'on déplace des armes de petit calibre, celles-ci doivent être rendues inopérantes par le retrait de la culasse. Dans le cas de la carabine à air comprimé Daisy, il suffit de s'assurer qu'il n'y a pas de plombs à l'intérieur de l'arme.
- 6. Les armes et les composantes de fonctionnement essentielles (culasse et munition) doivent être transportées séparément dans deux véhicules (dans des conteneurs ou étuis fermés à clé) ou, lors de voyage en autobus, les instructeurs de cadets et/ou les IC peuvent transporter les culasses et la munition avec eux et mettre les armes, placées dans des conteneurs fermés à clé, dans le compartiment à bagages.
- 7. Durant les voyages par vol commercial, les procédures suivantes s'appliquent :
 - a. les armes et les composantes de fonctionnement doivent être transportées dans différents conteneurs fermés à clé et traités comme des bagages enregistrés;
 - b. les armes doivent être déchargées et aériennes plusieurs compagnies exigeront qu'un formulaire déclaration attestant que l'arme n'est pas chargée soit signé. Il faut apposer un verrou d'arme ou un dispositif de verrouillage sur le mécanisme de l'arme à feu pour la rendre inopérante. L'arme à feu doit être emballée dans un étui opaque verrouillé, spécialement concu à cette fin, qui ne peut se briser facilement durant le transport;

- c. in addition to any applicable excess baggage fee, a fixed handling charge per item on one-way flights and on each-way travel on round-trip and multi-segment flights may apply; and
- d. ammunition must be packed securely in a strong container of wood, metal or fiberboard, plainly marked "ammunition" or in the original inner carton. To avoid shock movement, the carton must be placed inside a suitcase and cushioned with clothing.
- c. outre les frais d'excédent de bagages applicables, des frais de manutention supplémentaires par article sont perçus pour les vols aller simple ainsi que pour l'aller et le retour des vols aller-retour et multi-segments peuvent s'appliquer; et
- d. les munitions doivent être emballées de manière sécuritaire dans un contenant solide en bois, en métal ou en carton dur sur lequel figure clairement l'inscription « munitions » ou dans leur emballage intérieur d'origine. Pour éviter les chocs, la boîte doit être placée à l'intérieur d'une valise et protégée par des vêtements.